

Receve de Rayson pour moy Andre  
Hugonin du 19<sup>me</sup> Julliet 1692

2

2047	9
1675	
14	
16	
2000	

J	8	6
r	1	
sv.	4	$\frac{1}{2}$
an	2	$\frac{1}{2}$
b	1	2
	3	$\frac{1}{2}$
s	3	$\frac{1}{2}$
s	8	

---

32 h

Aium de Rayson pour moy André Hugonin du  
 19<sup>me</sup> Milliet 1692. Dieu qui me fait la grace  
 de commencer le livre en santé me fasse la  
 grace de le finir en son honneur et en sa  
 crainte Ainsi soit il.

Notre ayde et Commanement soit au nom  
de Dieu qui a fait le Ciel et la terre amen

Vin. Primo ayant rendu vn char de vin blanc au sieur  
Jean Raclé soit a sa femme hostes a la Galere.  
grand logis de la Tour pour le prix de 300 et  
17 ff 6 ss. Jen ay esté payé ce 19<sup>me</sup> Julliet 1692  
et ma courbé 14 ff 9 ss. de remplissage 317 ff 6 ss.

Journee. Le 23<sup>me</sup> Julliet liuré aux deux filles de Jean  
Jaques Lin pour journées pour la vigne. — 1 ff 12 ss 69

fruit. Le mesme iour rendu vne Corbelliee abricots 3 ff  
de mesme iour liuré pour le menage. — 3 ff 6 ss.

Ayant cy devant liuré 3 ff 9 ss a l'ane des filles  
de Jaques Mechaud pour l'herbe d'une gerice.  
avec 2 ss. pour sell, luy ay encor liuré 3 ff 9 ss.  
a l'autre le mesme iour que dessus nomée Margobon  
qui fait le prix entier de ce que ie luy. avois promis  
et partant — — — — — 6 ff

menage. Le 24<sup>me</sup> Julliet liuré pour le menage — — 1 ff 4 ss 69

Liuré cy devant tant pour froment que autres grains 43 ff

Jay aussi payé 1 ff a Maître Jean Marc pour un pair  
de souliers liuré a la Catherine Morij a compte  
de son salaire — — — — — 1 ff

De plus iay liuré en deux fois a Francois Mebraux  
mon valet a compte de son salaire savoir 2 ff 3 ss.

De plus mon susdit valet ayant perdu vne journée  
et Demi pour se faire seigner a cause de lincomodité  
de ses yeuse a trois batz journée fait — 1 ff 12 ss 69

De plus le meyme ayant perdu en Julliet a cause  
de la meyme incommodité savoir la moitié du 8<sup>me</sup>  
le 6<sup>me</sup> me 8<sup>me</sup> me 9<sup>me</sup> me 11<sup>me</sup> me 12<sup>me</sup> me 13<sup>me</sup> me 14<sup>me</sup> me 15<sup>me</sup> me 16<sup>me</sup> et revient  
le 17<sup>me</sup> par un dimanche qui fait dix iours  $\frac{1}{2}$  a 3 batz — 17 ff 10 ss 69

Le 25<sup>me</sup> Juillet liuré pour le mesnage — 1 ff 9 s 9 d  
 Le 26<sup>me</sup> du dit liuré a Jean Marguente  
 Anet pour 8. journées pour réparer — 2 ff 10 s 6 d  
 Le mesme jour liuré pour un qua<sup>ty</sup> froment 6 ff 9 s  
 Le mesme liuré pour le mesnage — 1 ff 2 s 6 d  
 Encor le mesme vendu une corbellie bien  
 petite d'abricots — 3 ff 0 s  
 plus encor une petite corbellie poires 1 ff 6 s  
 plus encor pour pommes — 9 s  
 Le 27<sup>me</sup> liuré pour un char encolor — 12 ff  
 plus pour le mesnage — 10 s 6 d  
 Le 28<sup>me</sup> liuré pour le mesnage — 9 s  
 Le 29<sup>me</sup> liuré a Jean Jacques d'in pour une  
 journée pour battre de l'orge — 6 s  
 Le 30<sup>me</sup> liuré pour le mesnage — 4 ff  
 Le mesme jour vendu une corbellie d'abricots  
 et pour 4 bats poires — 4 ff  
 Le 31<sup>me</sup> liuré pour le mesnage — 3 s  
 Le 1<sup>er</sup> Aoust liuré pour le mesnage — 11 s 3 d  
 Le 2<sup>me</sup> vendu une corbellie poires — 1 ff 4 s 6 d  
 Le mesme liuré pour le mesnage — 3 s  
 Le 3<sup>me</sup> liuré pour le mesnage — 1 ff 11 s 3 d  
 Le 4<sup>me</sup> liuré a la fille de Jean  
 Jacques d'in nommée Anthoine pour journées — 2 ff 1 s 6 d  
 Le 6<sup>me</sup> liuré pour le mesnage — 1 ff 11 s 3 d  
 Le mesme vendu une corbellie poires 1 ff 4 s 6 d  
 plus le mesme liuré pour le mesnage — 9 s 9 d  
 Le 7<sup>me</sup> liuré a Moyse Chevallier pour  
 quatre journées pour battre du grain — 1 ff 6 s  
 Le mesme liuré pour le mesnage — 9 s  
 Le 8<sup>me</sup> liuré pour le mesnage — 2 s 3 d  
 Le 9<sup>me</sup> liuré pour le mesnage — 2 ff 1 s 6 d  
 Le mesme vendu des pommes pour — 2 ff 2 s 3 d

Le 11<sup>me</sup> Aoust vendu des pommes pour — 1 ff  
 Le mesme vendu des abricots pour — 6 s 9 d  
 Encor le mesme liuré pour le mesnage — 1 ff 6 s  
 Encor le mesme pour le mesnage — 1 s 6 d  
 Le 12<sup>me</sup> liuré pour le mesnage — 2 s 3 d  
 Le 13<sup>me</sup> liuré pour le mesnage — 4 ff 9 s 9 d  
 Le 15<sup>me</sup> liuré pour le mesnage — 1 ff 3 d  
 Le mesme encor pour le mesnage — 6 s  
 Le 16<sup>me</sup> liuré pour le mesnage — 1 ff 7 s 10 d  
 Le 19<sup>me</sup> liuré pour le mesnage — 1 ff 4 s 6 d  
 Le mesme liuré pour le mesnage — 3 s  
 Le 20<sup>me</sup> liuré tant pour mesnage qu'autre — 5 ff 1 s 6 d  
 Le mesme liuré du sieur fauché pour  
 mauoir labouré mon champ avec ses bœufs — 7 ff 6 s  
 Le 21<sup>me</sup> liuré pour le mesnage — 9 s  
 \* Le 22<sup>me</sup> liuré pour le mesnage — 1 ff 4 s 6 d  
 Le 23<sup>me</sup> vendu des poires pour — 4 ff  
 Le mesme liuré pour le mesnage — 11 s 3 d  
 # Le Dimanche 21<sup>me</sup> du sudit mois Dieu nous  
 a affligé d'une tempeste qui nous a enlevé  
 une bonne partie de nostre preys du bien  
 de Bury et de la vigne de Collet, son  
 saint nom soit béni  
 Le 25<sup>me</sup> liuré pour le mesnage — 1 ff 4 s 6 d  
 Le 26<sup>me</sup> liuré pour le mesnage — 4 s 6 d  
 Le 27<sup>me</sup> liuré pour le mesnage — 2 ff 6 s  
 Le 28<sup>me</sup> et 29<sup>me</sup> tant pour mesnage qu'autre — 9 s  
 Le 30<sup>me</sup> liuré pour le mesnage — 3 ff — 9 d  
 Le mesme liuré du tabac a François pour — 6 s  
 Encor le mesme vendu deux hotées poires — 4 ff 1 s 6 d  
 Le 31<sup>me</sup> liuré pour le mesnage — 3 s

Le 1<sup>er</sup> septembre liure pour le mesnage - 2<sup>fr</sup>  
 Le mesme vendu des poires pour - 1<sup>fr</sup> 3<sup>ss</sup>  
 Le 3<sup>me</sup> liure pour le mesnage - 3<sup>fr</sup> 9<sup>ss</sup>  
 Le 4<sup>me</sup> liure pour le mesnage - 1<sup>fr</sup> 9<sup>ss</sup>  
 Le 6<sup>me</sup> liure pour le mesnage - 1<sup>fr</sup> 4<sup>ss</sup> 3<sup>ss</sup>  
 Le mesme vendu des pommes pour - 1<sup>fr</sup> 9<sup>ss</sup>  
 Le 8<sup>me</sup> et 9<sup>me</sup> liure pour le mesnage - 4<sup>ss</sup> 6<sup>ss</sup>  
 Le 10<sup>me</sup> liure pour le mesnage - 3<sup>fr</sup> - 9<sup>ss</sup>  
 Le mesme pour refacture de souliers - 1<sup>fr</sup> 10<sup>ss</sup> 6<sup>ss</sup>  
 Le mesme vendu des pommes pour - 2<sup>fr</sup> 6<sup>ss</sup>  
 soluit Le 13<sup>me</sup> presté a Abraham Gigué 5<sup>fr</sup>  
 Abraham Coulet pour caution  
 Le mesme vendu des poires pour - 7<sup>fr</sup> 9<sup>ss</sup>  
 Le 16<sup>me</sup> presté a sieur Louis Coulet 150<sup>fr</sup>  
 Le Cousin Jean Benoit Hugonin caution  
 plus liure pour le mesnage tant les deux  
 jours précédents que le mesme et le 17<sup>me</sup>  
 18<sup>me</sup> 19<sup>me</sup> - 7<sup>fr</sup> 9<sup>ss</sup>  
 Le 20<sup>me</sup> vendu tant poires que pommes - 1<sup>fr</sup> 10<sup>ss</sup> 6<sup>ss</sup>  
 Le mesme et le 21<sup>me</sup> 22<sup>me</sup> 23<sup>me</sup> 24<sup>me</sup> 25<sup>me</sup> et 26<sup>me</sup>  
 liure pour le mesnage - 1<sup>fr</sup> 10<sup>ss</sup> 6<sup>ss</sup>  
 Le 27<sup>me</sup> iay acheté trois quaterons de froment  
 pour semer a 27 bat le Cron fait - 20<sup>fr</sup> 3<sup>ss</sup>  
 Le mesme vendu des poires pour - 15<sup>fr</sup> 9<sup>ss</sup>  
 de plus liure pour le mesnage - 11<sup>fr</sup> 3<sup>ss</sup>  
 Le 28<sup>me</sup> liure tant pour deux paires de gards  
 que pour le mesnage - 5<sup>fr</sup> 7<sup>ss</sup> 6<sup>ss</sup>  
 Le 22<sup>me</sup> iay admodié l'herbe de mon verger a  
 Daniel Sandoz pour deux plains linuels de  
 foin  
 Le 23<sup>me</sup> iay loué ma salle basse a Pierre Sige pour  
 le prix de dix et huit florins par année.  
 Le 29<sup>me</sup> et 30<sup>me</sup> liure pour le mesnage - 4<sup>fr</sup> 9<sup>ss</sup> 6<sup>ss</sup>

Le 1<sup>er</sup> octobre liure tant pour une enveloppe  
 pour ma frau que pour un taffetas un mbuchair  
 et une gaze avec des rubans - 2<sup>fr</sup> 8<sup>ss</sup> 9<sup>ss</sup>  
 plus le mesme liure pour le mesnage - 3<sup>fr</sup> 3<sup>ss</sup>  
 Le 2<sup>me</sup> liure a Maître Jean Marc pour un pair  
 de souliers pour elle et une refacture pour moy  
 scauoir - 7<sup>fr</sup> 6<sup>ss</sup>  
 Le mesme j'ay affermé Abraham ~~Barbary~~ <sup>la saunet</sup> pour  
 me seruir en toutes besognes de ~~la saunet~~  
 iusques a la moitié d'april de l'année prochaine  
 et iert pour le prix de quarante et cinq florins  
 un pair de souliers et une chemise de nitte  
 et luy ay donné cinq bat d'ore - 1<sup>fr</sup> 3<sup>ss</sup>  
 Le 4<sup>me</sup> j'ay acheté quatre quaterons de froment  
 pour le mesnage a 25 bat et un cultel - 25<sup>fr</sup> 3<sup>ss</sup>  
 Le mesme iay encor acheté six quaterons de graine  
 pour le mesnage pour le prix de - 21<sup>fr</sup> 3<sup>ss</sup>  
 Encor le mesme liure pour le mesnage - 4<sup>fr</sup> 4<sup>ss</sup> 6<sup>ss</sup>  
 Encor le mesme liure pour un Caron Febuy - 4<sup>fr</sup> 9<sup>ss</sup>  
 Encor le mesme vendu des poires pour - 11<sup>fr</sup> 4<sup>ss</sup> 6<sup>ss</sup>  
 Le 5<sup>me</sup> liure pour le mesnage - 1<sup>fr</sup> 3<sup>ss</sup> 6<sup>ss</sup>  
 Le 6<sup>me</sup> 7<sup>me</sup> 8<sup>me</sup> 9<sup>me</sup> 10<sup>me</sup> 11<sup>me</sup> liure tant pour le  
 mesnage que pour refacture de souliers - 9<sup>fr</sup> 6<sup>ss</sup>  
 Le 12<sup>me</sup> 13<sup>me</sup> 14<sup>me</sup> liure tant pour journées pour  
 relier mes fustes que pour le mesnage - 1<sup>fr</sup> 5<sup>ss</sup> 6<sup>ss</sup>  
 Le 15<sup>me</sup> j'ay presté a Augustin Reglar dix florins  
 lesquels iay liurés a son fils a la Galere present  
 le cousin Gamaliel Hugonin et la femme du sieur  
 Jean Raillé outre ce que ie luy ay presté cy devant  
 qui est la somme de cent et un florins dont le sieur  
 Dutoit en a la cedule et partant - 10<sup>fr</sup>  
 Le 16<sup>me</sup> liure au cousin Jean Benoit Hugonin  
 pour mauoir leur nos partages - 7<sup>fr</sup> 6<sup>ss</sup>  
 Le mesme liure tant pour depens faits a la Galere  
 que pour le mesnage - 7<sup>fr</sup> 1<sup>ss</sup> 6<sup>ss</sup>  
 Le 17<sup>me</sup> liure tant pour sell pour rone que pour vin  
 pour le mesnage - 3<sup>fr</sup>

outre le  
 jery et  
 cy dessus

Plus le 17<sup>me</sup> Liure pour un demi cartouche de feves pour le menage — — — — — 2 ff 3 s.

Le 18<sup>me</sup> vendu des poires et des pommes pour 12 ff 3 s.

de mesme i'ay achete deux car. d'indes pour cochon — 3 ff 3 s.

plus pour faire fermer le dit cochon — — — — — 3 s.

plus pour argent liure pour le menage — 2 ff 3 s.

plus pour quatre lins — — — — — 1 ff 3 s.

Le 19<sup>me</sup> et 20<sup>me</sup> liure pour le menage — 1 ff

Le 21<sup>me</sup> liure pour le menage. — — — — — 10 s 6 d.

Le 22<sup>me</sup> liure pour le menage. — — — — — 1 ff 9 s.

Le 23<sup>me</sup> liure pour le menage. — — — — — 5 s 3 d.

de mesme j'ay mette a Augustin Deplan 5 ff

Plus liure en deux fois pour du tabac a Francois

Metraux dit Cordier savoir une liure — 1 ff

Le 24<sup>me</sup> jusques au 31<sup>me</sup> liure tant pour charrais

de vendange que pour iournees soit pour le menage

deux baroires qui font — — — — — 16 ff 9 s.

Plus liure pour trois sextiers de moult acquis

de Daniel y audoz a 3 t blancs le <sup>sextier</sup> — 6 ff 6 s.

Le 1<sup>er</sup> Novembre liure pour graine pour le

menage — — — — — 26 ff

plus encor pour le menage — — — — — 1 ff 13 s 6 d.

plus le mesme vendu tant pommes que coings 5 ff 6 s.

Le 2<sup>me</sup> jusques au 6<sup>me</sup> liure pour le menage 4 ff 3 s.

Le 7<sup>me</sup> jusques au 26<sup>me</sup> <sup>liure</sup> pour un cochon 62 ff

plus liure pour sell. pour boucherie — — — — — 6 ff

plus j'ay achete trois sextiers de moult rouge d'Abraham

Courlet prix fait a onze florins le sextier 33 ff

Plus liure tant pour le menage. que pour un pair de

bats pour Catherine. Moisi ma serouente set pour foile.

tant pour la chemise de francois Metraux dit Cordier

mon valet que pour cravatte et autres sans oublier

pour un pair de soulier pour mon sur et valet — 6 ff 7 s 6 d.

plus avons vendu deux hottes de pommes pour — 4 ff 6 s.

plus vendu du beurre pour — — — — — 1 ff 3 s.

plus vendu des pommes pour — — — — — 1 ff 13 s 6 d.

Le 27<sup>me</sup> j'ay fait conte avec francois Metraux

dit Cordier et lay satisfait de tous ses salaires lesquels

se montoient a quarante florins en argent un pair

de souliers une chemise et une cravatte. et passant

outre 12 bats vin beuy et passant — — — — — 45 ff

Plus vendu un cuir de boeuf pour — — — — — 21 ff 6 s.

Plus vendu une genice pour — — — — — 72 ff 6 s.

Plus j'ay receu d'Augustin Deplan les ruidits liours passes

primis en moult blanc a conte de ce qui me

debuoit ~~deux~~ quatre sextiers et demi six pots

d'accord a vingt florins le sextier fait — — — — — 193 ff 9 s.

Plus receu du mesme en rouge un sextier et vingt sept

pots et demi ayant eu entre luy et moy en tout

trois sextiers et demi sept pots d'accord a onze florins

le sextier fait sans erreur — — — — — 20 ff 5 s 3 d.

Le 28<sup>me</sup> de penice pour trois amis — — — — — 7 ff 6 s.

Le 29<sup>me</sup> liure pour deux car. de feves — — — — — 12 ff

Le mesme liure pour le menage. — — — — — 3 ff 6 s.

encor de 29<sup>me</sup> vendu des pommes pour — — — — — 4 ff 6 s.

Le 30<sup>me</sup> liure pour refacture de fenestres — 1 ff 3 s.

Le mesme liure pour le menage. — — — — — 1 ff 3 s.

Le 1<sup>er</sup> Xbre liure pour le menage. — — — — — 1 ff 3 s.

Le mesme j'ay admodie ma maison dembas a la

reservee des la sale avec le fruit du verger

et le morcel de jardin qui y est a honorable

Claude Michel comme au p. pour hiverner une

vache dans ma grange le tout pour une annee

et cest a condition qu'il fera racomoder les fenestres

a ces depens et me payera par annee la somme de quarante

vingt florins outre ce que fauchera le foyn du verger a ses depens

come au p. les ruidits

Le 1<sup>er</sup> <sup>bre</sup> mesme iour que deuant liure pour vin - 6/3  
Le mesme j'ay assure deux pasquier de montagne  
au sieur Joseph Ormond pour le prix de - 30 ff  
Encor le mesme receu du budit du boy pour - 5 ff

Le 2<sup>me</sup> je suis alle faire une instance a Blonay contre  
le sieur Claude fils de Claude Mamin pour avoir  
argent ou gages de la somme de 300 ff et ay fait  
des dependances pour droits de lof. <sup>en</sup> quatre - 4 ff

Le 3<sup>me</sup> j'ay vendu au sieur Nicolas Trottet ma part  
tant de foin que de recor de vigne. et cest pour le  
prix de quarante sept florins six sols mesme a bon  
conte 3 ff 9/3. le reste payable del aussi fort quil  
aura vendu son vin et par tant reste deuant - 43 ff 9/3  
de mesme depende - - - - - 1 ff 3/3  
de 4<sup>me</sup> depende - - - - - 2 ff

<sup>noter</sup> Le 5<sup>me</sup> mesme mesme mesme mesme mesme mesme liure tant pour le  
mesnage quatre dependes - - - - - 75 ff  
Le 6<sup>me</sup> j'ay afferme Susanne pour servente et  
luy ay promis 16 ff d'argent un pair de souliers et  
un pair de bats pour une annee a commencer  
a Noel prochain 92 jusques a Noel 93 et luy  
a liure 3 bats de laine et par tant - - - - - 9 ff  
Le 10<sup>me</sup> dudit j'ay receu du sieur Joseph Ormond du  
bois pour - - - - - 21 ff  
Le 14<sup>me</sup> dudit j'ay vendu du fumier a monsieur Guigon  
pour le prix des 22 ff 6/3 receu a compte - 7 ff 6/3

Le 16<sup>me</sup> receu du sieur Nicolas Trottet - 30 ff  
j'ay aussi afferme Louise Jacquier pour  
ma servente et luy ay promis 20 ff  
d'argent un pair de souliers et un pair de  
bats une coiffe et un mouchoir pour  
une annee a commencer a Noel 92  
jusques a Noel 93

Le 22<sup>me</sup> janvier 1693 j'ay fait convention  
avec hon<sup>te</sup> Nicolas Courlet savoir pour un  
boeuf de deux ans et pour deux veaux d'un  
an quil me doit acheter d'hyverner jentend  
me les nourrir jusques a la moitie d'April  
et cest pour le prix de deux escus blancs  
et trois quartetons de prime graine heue  
de mon die me d'Estevens

Le 22<sup>me</sup> receu du sieur Nicolas Trottet pour  
restat d'acquis de foin - - - - - 13 ff 9/3  
liure le mesme a Louise Jacquier - - - - - 3/3

Le 27<sup>me</sup> liure a Françoise femme de Nicolas  
Courlet les trois quartetons de prime  
graine a forme de la convention cy dessus  
escrite

Le 31<sup>me</sup> du sudit j'ay afferme Francois Metraux  
dit Cordier pour le terme de sept mois environ  
a comencer son temps le second de fevrier prochain  
jusques au commencement de septembre et cest  
pour le prix de 65 ff outre un florin 3 sols  
que ie luy ay liure en argent de plus luy  
ay promis un pair de souliers un pair de culottes  
de Trigeoz avec un de mes vieda iustaucors  
Dieu luy face la grace de me bien servir et a  
moy de le bien satisfaire

Le 28<sup>me</sup> fevrier Noble Jean Hugonin mon  
cousin ayant emprunte quatre cents escus petits  
de monsieur fistrestre dont il se doit estre  
obligé a luy en son propre les a paye pour  
moy ce iourd'uy au sieur Burdet maistre  
fallieur et bourgeois de Yvermay de laquelle  
somme le sudit Noble Jean Hugonin en a  
retire l'obligation que le sudit Burdet avoit  
contre moy et de laquelle me suis signe au bas  
avec le cousin Jean Benoit Hugonin pour la servente  
de la suditte somme par luy liure au sudit Burdet et ce  
pour le terme de trois ans et les interets payes par moy a luy

et le premier Interest sera escheu le premier Janvier  
1699 Dieu me fasse la grace de le pouvoir payer  
sans du capital que des gnt crets aussi bien que  
de maquiter de mes autres deptes

Le 9<sup>me</sup> fevrier liur a ma servente Louyse pour tabac 1/16<sup>9</sup>

Le 14<sup>me</sup> du dit nous sommes venu a Purry avec nostre  
menage Dieu veuille que ce soit a la bone heure

Jay aussi liur a ma servente Louyse pour tabac 1/16<sup>9</sup>  
Jay aussi liur a la fusion tant pour tabac qu'autre 6/5

Le 24<sup>me</sup> fevrier liur au cousin Jean  
une cedule de cent et cinquante florins que  
j'avois contre feu son le Doux Courlet pour  
argent que ie luy avois presté dont le cousin  
Jean Benoit Hugonin estoit caution et cest  
pour le dernier Interest deub a Burdet  
qui se montoit a cent florins mayant rendu  
les cinquante florins restans

Le 7<sup>me</sup> Mars liur a Abraham Barbay <sup>tabac</sup> pour 1/16<sup>9</sup>

Le 11<sup>me</sup> du dit liur pour souliers a la fusion - 2/16<sup>9</sup>

Le 14<sup>me</sup> liur pour tabac a Francois <sup>Metraux</sup> - 6/5

Le 17<sup>me</sup> Mars le susdit Francois Metraux me  
doit une journée pour sevre fait seigner

Le mesme le susdit me doit pour argent a luy  
liur - 6/5

De plus le susdit me doit deux journées quil  
a perdues a cause de son incomodite qui sont

le 23<sup>me</sup> et 24<sup>me</sup> du susdit mois

Jay aussi liur le 23<sup>me</sup> a la fusion - 1/16<sup>9</sup>

Le 26<sup>me</sup> liur a la Louyse - 6/5

Francois Cordier dit Metraux me doit <sup>deux</sup> journées -

quil a perdues a cause de son incomodite en mesme  
temps liur tant a luy que Mauron - 2/16<sup>9</sup>

Liur a Francois Metraux en 2 fois tabac pour - 3/16<sup>9</sup>

Liur le 18<sup>me</sup> me et puis a Abraham Barbay pour son  
salain de ce quil mauroit servi layant fait de

tout ce que ie luy pouvois deuboir a la reprise  
d'une chemise assavoir cinquante deux florins 1/2 - 52/16<sup>9</sup>

Le 22<sup>me</sup> du susdit mois j'ay liur la cence que ie  
dois a l'hospital de 2<sup>e</sup> veuay et ce a monsieur de

la fontaine recteur du dit hospital qui est de - 50/16<sup>9</sup>

Le 2<sup>me</sup> de May liur pour acquis d'un cochon 5/16<sup>9</sup>

Francois Metraux doit 3/4 de pot de vin a raison

de 3 bat et demi le pot fait - 7/16<sup>9</sup>

Liur au Cousin Jean Hugonin la somme de deux  
louis d'or en argent blanc lesquels il mauroit

presté en piece, l'un de France et l'autre d'Espagne  
et luy ay donne soit a sa servente qui a reçu la

somme a son nom ~~avec~~ une piece de cinq bat  
pour le service

Jay fait compte ce jourdhuy 10<sup>me</sup> septembre avec  
Francois Metraux dit Cordier pour tout le souvi

ce quil ma rendu par le passé et luy ay  
liur en mesme temps trente cinq florins

de sorte que ie luy reste encor trente florins

Le 11<sup>me</sup> septembre j'ay passé une admodia  
tion avec Sr Claude Martin qui est de

six années

Le 24<sup>me</sup> j'ay loue ma salle basse a honste  
Pierre Soge pour le prix de dix et huit

florins pour trois journées quil ma  
promis faire pour renforcer et ce pour le

terme d'une année



Du 10.<sup>me</sup> Octobre liure a Louise Jacquier a  
conté de son salaire — — — — — 2 ff 3 s

Du mesme mois liure a Francois Metraux dit Cordier  
toujours en deduction des trente florins que ie luy  
revois deuant scauoir un escu blanc et demi  
qui font iustement — — — — — 11 ff 3 s

Du 9.<sup>me</sup> Nouembre liure a Monfr. Leuade la  
somme de dix florins et ce a compte du salaire  
que iay promis a hon.<sup>te</sup> Abram Barbay en mesme  
pour le voloir de moy d'auoir la fille a Chardon  
et partant — — — — — 10 ff

Du 12.<sup>me</sup> du dit iay admodié deux paquiers a  
honorables Jean Louis Lazi et cest pour le  
prix de trente trois florins present. Les Nobles  
Jaques Francois Jean Jacques et Daniel de  
Melles avec monfr. Goguel et a promis me  
satisfaire a la sainte Jean prochaine

Le 3.<sup>me</sup> Decembre iay fait compte avec Monfr.  
Goguel et apres toutes liures et mesies il  
m'est resté deuant — — — — — 4 ff 4 s 6 d

Le 12.<sup>me</sup> du dit iay fait compte avec <sup>maître</sup> Claude  
Michel pour le louage de ma maison dembas  
lequel estoit fini le ~~12~~ premier f. br.  
par lequel sommes restés quittes moyenant  
un bon pair de souliers quil a promis faire  
a nostre seruantte Louise Jacquier et une  
refacture <sup>pour</sup> pour ma frai

La Louise Jacquier a receu un bat outre encor 2 bats  
que iay deduit a Monfr. Goguel en faisant le rudit compte  
qu'elle luy deuoit et partant — — — — — 9 s

Plus enor le 12.<sup>me</sup> Jay liuré la cence deüe a  
charitable hospital de Montreux eschie en sai.  
Martin de la presente année 93 <sup>comme il se</sup>  
trouera soluit sur le rentier ~~par~~ <sup>en</sup> de 26 ff

Le 19.<sup>me</sup> liure a Francois Metraux dit Cordier  
et ce toujours a conté de ce que ie luy suis resté  
deuant scauoir — — — — — 1 ff 9 s  
de mesme. Liure a Louise Jacquier — — — — — 3 s

Le 26.<sup>me</sup> Jay fait compte avec Louise Jacquier  
et Jay payé pour le service d'une année  
qu'elle ma rendu en qualité de seruantte

Le 30.<sup>me</sup> Jay aussi satisfait la suon pour  
le service quelle ma rendu pour une année  
en qualité de seruantte

Le mesme jour Anthoine de Culli  
est entrée en nostre service et a esté  
cy deuant affermé pour une année  
et cest pour le prix de 20 ff un pair  
de souliers un pair de bats avec le  
racoutrage d'un pair de souliers

Le 2.<sup>me</sup> Januier 1667 Jay remis les clefs de  
ma maison dembas a honneste Claude Plantemp  
et cest pour y venir demeurer a forme de  
l'admodiation que nous auons cy deuant passé  
par ensemble

Liure cy deuant G. B. a Abraham Barbay et ce  
toujours a conté de son salaire et partant — 6 s.

Le 25.<sup>me</sup> Jay payé les cences et dixies que nous  
deuons tant le nepeux que moy au charitable  
hospital de Montreux a forme de leur rentier  
a cause de Bury et ce pour deux années 4 s 6 d

Le mesme iour que dessus Jay esté six quarterons  
de prime graine d'auoir a dix et huit baches  
le quarteron fait pour les six — — — — — 27 ff

22 1/2. 14 escus 19 1/2

Le 27.<sup>me</sup> Janvier luy a luy a compte de son  
salaire pour acquis de soie pour un cotillon 28 1/2  
Nota que le 31.<sup>me</sup> Janvier Claude Plantemps quant en  
ma vigne de la cote aux grives iay remarque  
a un sept qui pleuroit apres le court d'au rien  
recullie que cela nous prognostique une bonne  
annee de four bien

Le 2.<sup>me</sup> Fevrier iay luy a la femme de  
Claude Plantemps un biche de bled pour les  
prix de 29 baty le cart fait — 17 1/2

Le pain fait pour la servant le 22.<sup>e</sup>  
Avril 1733. a pesé 17. livres esdemi  
le 23.<sup>e</sup> le pain blanc a pesé 17. livres

doit Jean Pierre Preneloup a Madame la  
Chatelaine, pour reste du premier payement  
de la 1.<sup>er</sup> Jean — 4 1/2 0

plus il redoit pour le reste de sa part  
de payement a la 1.<sup>er</sup> Martin — 5 1/2 3 1/2

il doit un carteron de beau froment  
pour la part de la sence — 5 1/2 0

plus il doit pour sa part d'un beau et  
bon char de beau air de sivar — 6 1/2 0

plus il doit pour par acort fait avec  
luy tant pour la tate que pour les  
de pendo — 30 1/2 0

Plus J.P. re redoit deux Carterons  
de belle et bonne levres qui ne pas  
d'ordre

104 1/2 9 1/2

doit. les loirs de Vincent Preneloup a Madame  
la Chatelaine, pour reste du premier payement  
de la 1.<sup>er</sup> Jean — 7 1/2 0  
plus il doit le reste de sa part de payement  
pour la 1.<sup>er</sup> Martin — 5 1/2 3 1/2  
plus il doit la moitié d'un beau et bon  
Chair de bon air de sivar — 6 1/2 0  
plus il doivent dix pots de vin <sup>moins cartons</sup> a sept  
cruche le pot. cela fait — 4 1/2 3 1/2

70 1/2 0

Plus lesdits loirs doivent deux bonnes linciolles  
de bon toins pour sa part qui doit pa la pache  
et deux gerbes de paille que Madame ne pas  
recu  
plus il doivent entre les deux freres deux  
pert de bau et bon poulets pour les vendanges  
que Madame ne pas recu et un beau et  
bon chapons gras pour le nouvel ans.

Du 15. gbre 1733.

Memoire de ce que j'ay livre pour les homes  
qui son aller visiter le bois que j'ay achete a  
la cote ogrives pour biter.

premièrement pour deux pots de vin quand  
on est aller et deux quand on est revenu  
a dix cruches le pot fait — 2 R 6 r

plus le meme il ma salut donner a soupe  
a un Conseiller qui est venu avec le charpan  
nier et le Comptre pour cela — 1 R 6 r

plus le 18. dudi j'ay livre ~~deux~~ escus peltis  
pour la chat du bois de chaines — 30 R 0 r

Le 26. gbre madame a livre deux  
escus blanc du macons qui a refait le  
foyer de la cuisine de la mais on fait 15 R 0 r

de plus madame a donne dix escus  
peltis pour de baraser le cheval de  
la grange en faisant la pache <sup>granger</sup> avec son — 50 R 0 r

Le 27. gbre j'ay livre au charpannier  
en faisant la pache — 107 R 6 r

Le 29. dudi j'ay livre douze baeches pour  
un dine a un metre maison et le  
Gamaliel chardon — 3 R 0 r

de plus en faisant la pache avec le  
charpannier il ma coute de despenne  
avoir tant pour le boire et manger — 3 R 9 r

Le 2. xbre 1733. il a salut donne un soupe  
aux Commis qui sont aller marquer les chaines  
que Meilleurs du Conseil ont et la bonte de motroye  
qui s'est monte pour tous tant pin que pain et  
viande — — — — — 12 R 6 r

ayant este huit hommes contant monsieur  
le Curial ayant passe la pache du meme,  
mabont en meme cens, lui ayant conte huit  
escus peltis en leur presence, ayant paye  
promis les payement <sup>mes 8 escus.</sup> le 1. a la fin du moy de  
janvier prochain qui est vingt escus peltis  
et le second a paque prochain qui est quarante  
escus peltis, et le reste de la fin de la somme  
se payera quand l'ouvrage sera finy a contente  
ment de madame, et cest pour le pris de six  
cent et cinquante florins pour tous rendre fait  
et finy a dette de bon maistre,

Le trois chaines que Meilleurs du Conseil mont  
donne le meme les a taxe noeut escus  
peltis Agriand marche fait — 45 R 0 r

Le 9. xbre 1734. Livre  
trois baeches et un eneches en Ratissant la  
pache de la Thuille, en presence du s. Gamaliel  
chardon, le 10. dudi livre quatre pots de vin  
blan pour les batelier qui ont amener la Thuille  
le meme Jour il ma salut fournir quatre  
hommes pour saider a de charger la Thuille,

pour la porter jusques a la muraille de  
merlet pour les avoir nourrir ie Conte dix baches  
et pour leur paines deux baches Chacun des  
deux article monta

4 & 6 r.  
ne contant pas la paine du Compere et de sa fem.  
et de ses deux enfans et des granger qui se sont  
tous aides

le 31.<sup>e</sup> Mars 1734. iay livré un carter ont de  
vin pour les Mettre maison quand il on porté  
la premiere pierre. — 1 & 3 r.

du 9.<sup>e</sup> May 1734. ie soussigné et Contesse  
davoir receu de Madame la Veuve Chatelaine  
Lugonin l'entier payement de sept millions  
de Shuille platte et de 50. Chaperont. Dont  
l'ent tient quite ainsi est quoy que d'autre  
maint soit escrie ie me suis signé

— PFG —

Le 17.<sup>e</sup> Janvier 1734.

Le 1.<sup>r</sup> Gamaliel Chardon a livré a Madame  
la chatelaine vingt escus petits pour le Com-  
mencement de la part de batiment de la grange  
don haut ayant expedier un billet comme de sus  
de de charge au 1.<sup>r</sup> Chardon le jour que dessus  
au nom de Mons.<sup>r</sup> le Doyent Jayet.

le 19.<sup>e</sup> fevrier de dite année iay receu par la  
porte de Mons.<sup>r</sup> le Doyent Jayet trente escus  
petits et six baches que iay livré au charpantier

Le 22.<sup>e</sup> Mars 1734. jay receu par la porte  
une pistoles de quatre qui fait 25 escus  
petits de Monsieur le Doyent Jayet  
payes pour le port des deux fois dix cruches  
par chaque fois, iay receu de 1.<sup>r</sup> Gamaliel  
Chardon quelques tens apres ces 25. escus avoir  
quinze escus petits, pour accomplir la somme des  
quarante escus pour le terme du maison, et dix  
baches que le 1.<sup>r</sup> Chardon ma livré pour le vin  
de la vante du char de vin

le 6.<sup>e</sup> May 1734 Mons.<sup>r</sup> le Doyent ma livré  
trente escus petits que jay livré au charpantier

Le 18. 8bre 1734 par conte fait avec  
Le pere et fils Crot il redoyent a ma-  
dame la chateleine la somme de 25.  
escus petits et nocut baches, outre le chapon  
qu'il livreront au nouiel an prochain  
~~ad~~ ainsi est nous nous sommes  
signe' de notre marque ne sachant pas  
escrire

RODON CROT

La susdite somme a este' a quitte' et paye'  
par le susdit Crot or le chapon,

Memoire de ce que manuel Cotty et sa femme <sup>doivent</sup>  
a Madame la Chateleine par conte fait le jour supvant  
du 20. 8bre 1734 moy. sousigne Confesse  
de devoir a Madame la Chateleine hugonin  
avoir quarante bache prevenant du revenant  
bon des vaches que madame ma remis de vants  
la 1. 8<sup>e</sup> martin dont il promet les lui payer  
au plus tos ainsi est me sus signe' de ma  
marque ne sachant pas escrire

Le 29. May 1735  
~~de plus~~ le dit Cotty a promis en escus blanc  
a madame pour le pres au piaz de mediation  
pour les be. jusqu'a la 1. 8<sup>e</sup> martin prochain

Le 15. 2<sup>e</sup> Juin 1735 par Conte fait ce jourd'hui  
avec mon grange' pour ces deux articles sy dessus  
apres avoir rabatu les dix florins pour les eschalas  
qu'il a fournis il me redoit pour la mediation du  
pres au piaz et pour restas de fourniture de semence

Le 30. May 1735. madame aliane  
a Monsieur le ministre Jayet fils  
quante escus petits pour sa portion des  
vintefine escus qui faut a mons<sup>r</sup> de la  
Vaire dont madame reste dix escus pour  
sa portion jusques a vintefine  
dont madame a paye les vintefins  
a sa niece et mons<sup>r</sup> Jayet a paye les  
vintescus tant a l'opital qu'a la baye  
des cordonniers pour sa portion

Il redoit trantesep baches et un cruche  
et demi, a madame ainsi est j'ay  
fait ma marque ne sachant pas escrire

W

Le 18<sup>e</sup> 8<sup>bre</sup> 1739

par conte fait avec madame  
notre Maîtresse, je soussigné  
et confesse de lui redévoir tant  
pour ce quelle ma avancé soit  
argent et grain et l'amodiation  
de cette année il ma redéut de l'année  
dernière ————— 37. 6<sup>rs</sup> d'or  
doux bache que i'ay payé au pres  
du syndic ballna ————— 12 6<sup>rs</sup>  
pour un cartement de from<sup>t</sup>  
que ie luy ay livré ————— 18 6<sup>rs</sup>  
sine escus que ie leur ay  
livrés pour faire leur  
vendanges ————— 100 6<sup>rs</sup>  
de plus un escus blanc  
par acort fait pour ce  
qui devoit faire arver —  
les champs ————— 30 6<sup>rs</sup>  
pour deux chapons qui  
me doient. ————— 30 6<sup>rs</sup>  
de plus il me redoyent 22. 7 6<sup>rs</sup>  
trantes escus pour l'amod.

de l'année 1739

Le tout réduit ensemble semonte  
qui me doivent quarante et un es  
cus petits et sept baches, le Conte  
fait ce jour d'hui 19<sup>e</sup> 8<sup>bre</sup> 1739  
sur cela j'ay reçu 5. escus petits de  
vin - vette pour 36. escus petits et 7 baches  
vette redévalle a Madame trante  
et seps escus petits et douze baches  
sans contes les fraise des s<sup>r</sup> justices  
qui ont taxé,  
# content vinctes in l'que ces meilleurs les  
Justicis on taxe pour le degat. qu'il ont  
fait a mon bâtiment. come fait foy  
le present. sy join signé —  
de plus comprenant les trantes sept  
escus petits et douze baches avec ce que  
j'ay fait billet pour leur faire avoir  
des graines pour travailler qui se  
monte 19. escus petits et 8 baches  
le tout réduit ensemble semonte a  
57. escus petits —

Madame a fournir a son granges -  
a savoir trois Carteront d'orge pour  
semer d'autonnes 1743 payés les 3 Carteronts  
dessus en meme tens madame a encor  
fournir un Carteront de fromaget payé  
de plus le 16. mars 1744 madame a  
prester a son grange a savoir vint  
baches le 20. mars d'anne en Carter.  
davoine que madame leur a livré pour le  
pris de six baches et demis payé

Le 3. avril 1744 jay encor livré  
payé les six Carteront d'avoine  
pour semé  
un Carteront d'avoine au grange

Le 14. avril, livrés un Carteront d'orge  
payé au grange, ayant promis de le rendre  
le même jour susdit madame leur a  
livré pour quatorze baches de d'annee

de plus madame leur a livré un Carteront  
de faves ayant promis de rendre  
a madame un Carteront de fromaget  
en place, payé

Le 22. juin jay livré a la manon ma  
grangere 10. baches et 8 baches pour de  
la paille et 20 baches pour le pres au pres

Du 10. aoust 1744 par Comptes  
fait ce jourdhuit a vec madame  
notre maitresse pour argent quelle a  
eut la bonté de nous mettes a nos  
necessités et a savoir sine escus petits  
et deux baches et vante baches quelle a  
cedes pour la taxe quelle a contre eue  
montant a deux escus blan sans les de  
pand quelle nous a quitte pour un  
escus blan nous bien content de  
tout montant tant ce quelle nous  
a prestes que pour la taxe le tout  
se monte que nous lui devons pour  
ces deux article a savoir quatre escus  
blanc et douze baches  
ainsy est nous avons fait notre marque  
ne sachant pas écrire  
du suddit jour le grange doit encor dix bac.  
pour de la d'annee a eux livre

Du 26. 8. 1744 nous sommes restes  
de bon conte avec madame notre maitresse  
a savoir que nous lui devons pour la modi-  
-ation et des fournitures quelles nous a fait  
tant argent que pour ce quele a payé  
pour nous a savoir que nous lui devons  
quarante escus petits et douze baches  
payés

Solis le 28. 8. 1744

par Conte fait ce jourdhuit 9<sup>e</sup> May 1745  
l'edit jagus redoit vraies baches pour les  
second trois mois de present. année, de plus  
madame areceu 226. et demies pour la moitié  
de la msoliation du verge, de present. année



30 ed cas.

5

2

30

5

4

39 176

30

37

12

18

30

127